


| | | | | |
|--|---|-------------|------------|------------------------|
|  Centre Hospitalier Universitaire de Nice | DIRECTION DES RELATIONS HUMAINES | CIMIEZ | | 2 Pages |
| | NOTE D'INFORMATION | Création | MàJ | Vérification |
| | | 21/05/2012 | | 21/05/2012 |
| | | Approbation | Diffusion | Application |
| INFORMATION COMMUNICATION | Elaboration : François GAYTTE Poste 34660. | 21/05/2012 | 21/05/2012 | Jusqu'au 21/06/2012 |

**EXAMEN PROFESSIONNEL
D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1^{ère} CLASSE**

LE DIRECTEUR GENERAL

DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE NICE

Vu – la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu – le décret n°90-839 du 21 septembre 1990 modifié portant statuts particuliers des personnels administratifs de la fonction publique hospitalière,

Vu – l'arrêté du 3 août 2007 fixant la composition du jury, le programme, la nature des épreuves et les modalités d'organisation de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'adjoint administratif de 1^e classe,

D E C I D E

Article 1 : un examen professionnel est organisé en vue de pourvoir 6 postes d'adjoints administratifs de 1^{ère} classe au Centre Hospitalier Universitaire de Nice.

Article 2 : les candidats admis à cet examen sont inscrits sur une liste d'aptitude établie par ordre alphabétique dont la validité est permanente.

Article 3 : l'examen est ouvert aux adjoints administratifs de 2^e classe ayant atteint au moins le 4^e échelon et comptant trois ans de services effectifs dans leur grade. Les durées de services sont appréciées au 1^{er} janvier de l'année de l'examen professionnel.

Article 4 : l'examen comporte les épreuves suivantes :

Epreuve d'admissibilité :

- rédaction d'une note simple portant sur un sujet en relation avec l'exercice professionnel (durée : 1 heure 30 ; coefficient 2).

Epreuve d'admission :

- entretien avec le jury permettant d'apprécier les qualités de réflexion du candidat et son expérience professionnelle (durée maximum : 15 minutes ; coefficient 1).

Toute note inférieure ou égale à 5 obtenue à l'une des épreuves est éliminatoire.

Article 5 : LE DOSSIER D'INSCRIPTION peut être obtenu en téléphonant à la Direction des Relations Humaines - **secteur concours : postes 34654.**

Il devra être retourné à la :

**DIRECTION DES RELATIONS HUMAINES
SECTEUR CONCOURS
HOPITAL DE CIMIEZ
4, avenue Reine VICTORIA
06003 NICE CEDEX**

Le cachet de la poste faisant foi, toutes les candidatures doivent être envoyées IMPERATIVEMENT par courrier postal,

**au plus tard le : 21 JUIN 2012
(date de clôture des inscriptions)**

LE DIRECTEUR GENERAL



Emmanuel BOUVIER MULLER